



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260423-2026_013-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

2026_013

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Point n°9 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale pour engager une procédure d'appel d'offres pour un marché de « Fournitures et livraison quotidienne de denrées alimentaires hors pain pour l'EHPAD Joseph GUITTARD »

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF
Monsieur Julien LEGER
Madame Josiane ALIX
Madame Khadija BOUCHLAGHEM
Madame Hélène FORHAN

Représentés :

Monsieur Jean-Louis BESNARD donne pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE
Madame Isabelle DEISS donne pouvoir à Madame Geneviève CARPE
Monsieur Patrick HAMARD donne pouvoir à Madame ALIX

Excusée:

Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Absents :

Convoqué le 17 avril 2026

Voté à l'unanimité

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 23/04/2026

Délibération N°2026-13

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire en sa qualité de Président du Centre Communal d'Action Sociale, sa Vice-Présidente ou sa Vice-Présidente Déléguée à engager une procédure d'appel d'offre ouvert pour un marché de « Fournitures et livraison quotidienne de denrées alimentaires sauf pain pour l'EHPAD Joseph GUITTARD ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que l'actuel marché relatif à la « Fourniture et à la livraison quotidienne de denrées alimentaires sauf pain pour l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes » arrive à échéance ;

Considérant que le montant annuel prévisionnel des dépenses relatives à cette prestation s'élève à 210 000 € HT ;

Considérant que le marché sera d'une durée d'un an renouvelable trois fois ;

Considérant qu'il convient de retenir pour la conclusion de ce marché, une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Autorise Monsieur le Président du CCAS, sa Vice-Présidente ou sa Vice-Présidente déléguée à engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante et à signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence ainsi que le marché à intervenir à l'issue de la consultation ;

Article 2 : Précise que les dépenses consécutives à l'utilisation de ce marché seront assurées par les crédits inscrits aux budgets annexes de l'EHPAD des exercices concernés.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

